



AGNOS, le 02 Mai 2017

Objet :

Vote des tarifs eau et assainissement suite à la réunion adjoints du 02/05/2017.

**Madame La Présidente,
Monsieur Le Président,**

Suite aux Conseils Syndicaux du 18 avril 2017, dans lesquels parmi les trois représentants de la Commune d'AGNOS, deux ont voté contre l'augmentation des tarifs de l'eau potable et de l'eau assainie, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les décisions (toujours prises en concertations, et validées) du Conseil Municipal d'AGNOS.

« Le Conseil Municipal a toujours décidé de voter contre toutes les augmentations des tarifs et des taxes depuis des temps immémoriaux... », contre l'augmentation des taux communaux, contre l'augmentation du prix de la cantine, et à la Nouvelle EPCI nous nous sommes battus pour la compensation à vie consécutive aux hausses des taux de la grande EPCI, contre l'augmentation des prix d'entrée à la piscine, contre l'augmentation des crèches, etc...

Nos administrés en ont marre de voir tout augmenter alors que les salaires ne suivent pas !!!

Les recherches d'activités nouvelles, de constructions, rapportent deux fois plus que l'augmentation du coût de la vie. Ceci est notre politique pour ne pas augmenter les impôts locaux.

La lecture des différentes compensations de la Nouvelle EPCI aux communes montre bien ce pourquoi nous nous battons.

ASASP-ARROS → 123 605 €

GURMENÇON → 189 446 €

BIDOS → 412 585 €

AGNOS → 53 914 €

Quant aux subventions sur l'eau et l'assainissement, je vous avais déjà envoyé un courrier ou mail pour expliquer cette démarche et j'avais consulté le conseil général de l'époque. La réponse du Président du Conseil Général de l'époque vous a été envoyée mais c'est du passé !!!

Nous avons reçu récemment du Nouveau Conseil Départemental les nouveaux dispositifs d'accompagnement des services du département. Quel miroir aux alouettes !!!!!

Depuis 2015, vous nous demandez d'augmenter le prix de l'eau et le prix d'assainissement à 1€ HT pour chaque entité afin de recevoir le maximum de subventions.

Après analyse, j'ai l'honneur de vous faire connaître que même si nous augmentons le tarif de l'eau et d'assainissement à 1€ le m3, et même soyons fou, le mettre à 1,46€ le m3 comme le préconise l'agence de l'eau, il reste les 3 autres indicateurs à respecter pour une attribution de points et ce, pour

la détermination du taux maximum de subventions. En effet chacun des 4 indicateurs suivant est examiné afin de déterminer le taux d'aide maximal à attribuer (dossier solidarités territoriales p.49)

Prix de l'eau potable	40pts
Indice linéaire de consommation	40pts
Mutualisation du service	10pts
Gestion du service	10pts

Même à 1,46 € le m3 nous ne serons jamais au maximum de subventions, et ce, en fonction de ces indicateurs. Les élus du Conseil Départemental ayant déterminé ces indicateurs sont aussi des gestionnaires...

Sur les projets exposés au conseil Syndical du 18 avril, même avec une subvention au taux maximum de 35%, le syndicat de l'eau pourrait-il effectuer une telle somme de travaux ?

L'autofinancement de 65% pour le syndicat sera énorme.

De plus, les travaux sur des canalisations en d'amiante ne sont pas subventionnés par l'Agence Adour Garonne et sans compter les menaces sur la santé que peuvent encourir nos techniciens et nos administrés. Les contrôles de la qualité de l'eau sont-ils assez précis sur ce problème d'amiante ?

Ce dossier d'intérêt prioritaire sur la santé publique ne peut-il être subventionné jusqu'à 80% (Agence et Département voir Etat et Europe) ?

La présentation du projet des réfections du réseau d'eau potable suivant le rapport du schéma directeur va porter le prix de l'eau au-delà de toute considération.

Ne doit-on pas attendre les prochaines prérogatives sur la Loi Notre et l'intégration ou pas des syndicats comme le font une kyrielle de communes ? L'analyse des documents du schéma directeur de l'eau fait apparaître parallèlement des questionnements on ne peut plus problématiques budgétairement pour le futur du Syndicat. Le bureau d'étude préconise linéairement 155 000 € de travaux sur 20 ans.

Si l'hypothèse basse est de 15 % de subventionnement, c'est donc annuellement une somme de 85 % d'autofinancement soit 131 750 € qu'il faudra budgéter soit un global de 2 635 000 € pour 20 ans.

Ramené au nombre de m3 produit, il est facile de calculer l'augmentation au m3 pour financer ces travaux et l'ajouter au prix de l'eau actuel. Il ne faudra pas de travaux urgents à effectuer au plus pressé. Ceci n'hypothèque pas les solutions que le bureau d'étude aurait dû nous proposer je n'en trouve trace sur aucun des documents fournis par les délégués d'AGNOS.

Ceci pour le Syndicat de l'eau, je n'ose penser aux sommes parallèles qu'il nous faudra ajouter suite à l'analyse du diagnostic de l'assainissement.

Je me projette en 2020 à cette future réunion d'intégration de la CCPOV où ces projets financiers seront soutenus par nos deux seuls syndicats.

J'imagine déjà la tête de mes 49 collègues maires qui ajouteront parallèlement leurs dossiers.

Par contre si la Loi Notre était par magie supprimée pour l'entrée des syndicats, je m'interroge comment ces augmentations seront présentées à nos administrés !!!

Moi, je m'y refuse !!!

Nous devons protéger nos administrés et demander aussi à nos Conseillers départementaux de défendre nos projets afin d'avoir et d'obtenir le maximum de subventions ou des queues de budgets.

On peut toujours rêver !!!!

Pouvez-vous convoquer un Conseil des maires afin de discuter de ces modalités ?

Restant à votre disposition,

Veillez agréer, **Madame La Présidente, Monsieur Le Président**, l'expression de mes salutations distinguées.

LE MAIRE :



A. BERNOS



Madame La Présidente du SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT
Monsieur Le Président du SYNDICAT D'AEP
Route du Somport
64400 GURMENÇON

Copie envoyée aux délégués des deux Syndicats